

# Communiqué

Le 24 août 1995

N° 146

## LES ACCORDS COMMERCIAUX CANADA-UKRAINE PRENNENT EFFET

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui que trois accords commerciaux entre le Canada et l'Ukraine viennent de prendre effet. Ces accords, signés l'an dernier, ont été ratifiés cet été par le Parlement ukrainien.

« En ce quatrième anniversaire de l'indépendance de l'Ukraine, je suis heureux que la relation spéciale unissant nos deux pays soit davantage renforcée par ces accords économiques », a déclaré M. MacLaren.

Ces instruments sont :

- l'Accord pour l'encouragement et la protection des investissements, qui garantit aux Canadiens de recevoir les dividendes, redevances et autres bénéfices rattachés à leurs investissements;
- l'Accord de coopération économique, qui prévoit la création d'une commission bilatérale chargée d'examiner les relations commerciales bilatérales et de mieux coordonner et appuyer l'établissement de liens commerciaux; et
- l'Accord de commerce, qui garantit le traitement de la nation la plus favorisée aux exportateurs des deux pays.

« L'Ukraine introduit activement des réformes économiques, ce qui la rend plus intéressante pour les entreprises canadiennes, d'ajouter M. MacLaren. Le Canada appuie les efforts de l'Ukraine de se donner une économie de marché prospère. Je constate avec grand plaisir que les exportations canadiennes en Ukraine s'accroissent sensiblement et je compte sur la poursuite de notre coopération économique. »

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

